

Fédération Française de Tir

Ligue Poitou-Charentes

Entraînement Ligue

CAHIER DES CHARGES

Club

ENTRAINEMENT 10 METRES

1 - ATTRIBUTION DE L'ORGANISATION

- La Ligue Poitou-Charentes est responsable de l'organisation générale des entraînements Ligue. Elle attribue l'organisation à une société ou à une association affiliées à la Fédération Française de Tir.
- La date des entraînements est fixée d'un commun accord entre le président de Ligue, l'intervenant et soumise aux comités départementaux pour une harmonisation des calendriers.
- Les associations candidates doivent s'engager à respecter leurs obligations.

2- ORGANISATION

2-1 Equipements

L'association retenue par le REL, met à disposition, si besoin est, en bon état et en toute responsabilité

Un pas de tir 10 mètres de 20 postes en ligne avec leur éclairage et leurs rameneurs.

La Ligue, organisatrice des entraînements, est entièrement responsable du retour en bon état de l'ensemble de ces matériels.

* **L'association organisatrice** se charge :

a) - de mettre à disposition :

- une salle d'accueil, buvette et restauration (la restauration pouvant être prise en charge par un traiteur).
- un parking ou des emplacements de stationnement près du stand.

Remarques :

- Toutes les salles seront équipées d'une installation de chauffage adaptée aux locaux et pouvant assurer une température ambiante de 18°C minimum par -5°C extérieur.

b) - de commander :

- Toutes les cibles nécessaires au déroulement de l'entraînement.

Le financement des cibles effectivement tirées sera assuré par la Ligue Poitou-Charentes. Celle-ci se réserve la possibilité de fournir elle-même lesdites cibles au club organisateur.

2-2 - Financement

*** La Ligue Poitou-Charentes prend en charge :**

- les cibles si non fournies
- la restauration de l'intervenant, des cadres techniques, des entraîneurs, et du responsable du stand organisateur ainsi que des stagiaires. Le club percevra, à cet effet, 20€ par personne.
- la rétrocession à l'association organisatrice d'un forfait de 100 euros par jour, compris collation d'accueil et mise à disposition de bouteilles d'eau pour l'entraînement.

*** L'Association organisatrice prend en charge :**

- le chauffage de la ou des salles
- la main d'œuvre, les fournitures
- l'organisation de la buvette et la restauration des personnels comme indiquée ci-dessus (la restauration peut être extérieure mais penser aux réservations et aux horaires compatibles avec l'entraînement)

Nota :

- la restauration des personnels devra être équilibrée et soumise au REL pour approbation. (Entrée ou potage, plat complet, fromage ou yaourt, dessert, café et boissons)

2-3 - Charges administratives

*** L'Association organisatrice s'engage à fournir au REL au plus tard 1 mois avant l'entraînement :**

- le plan de situation du stand et du parking, avec les coordonnées GPS
- les noms, coordonnées et fonctions du responsable local, représentant l'association organisatrice.

2-4 - Presse et relations publiques

L'association organisatrice prend contact avec les autorités locales, départementales, ainsi qu'avec la presse écrite si elle le souhaite, avec une information préalable à la Ligue Poitou-Charentes.

3- DOSSIER DE CANDIDATURE

*** Généralités :**

Les candidats potentiels à l'organisation pourront discuter avec le REL des différents aspects, notamment financiers.

L'élaboration du dossier de candidature et son retour au REL devront être faits dans un délai raisonnable.

*** Liste conseillée pour l'élaboration du dossier de candidature :**

- un accord écrit, daté et signé, portant sur les conditions d'utilisation de la salle, et un engagement de mettre à disposition de l'organisation, le personnel et le matériel nécessaire
- **une copie de l'attestation d'assurance du stand**
- **le cahier des charges signé**

**Le Responsable Entraînement de la Ligue
Poitou-Charentes**

**Le Président de la Ligue
Poitou-Charentes**

Nicole FOURRE

Guy SCHLETUS

Le Président de la Société Organisatrice

Club

N°

Bon pour accord